



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.21-0 – CIEC 7 / 10

Notification aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil (CIEC)

Admission des Etats-Unis mexicains à la Commission et adhésion au Protocole

Se référant à sa notification CIEC 5/10 du 16 août 2010 concernant la demande d'adhésion du Gouvernement des Etats-Unis mexicains à la CIEC, le Département fédéral des affaires étrangères porte à la connaissance des Etats membres de la CIEC, en application de l'article unique, paragraphe 3, du Protocole additionnel du 25 septembre 1952 au Protocole relatif à la Commission Internationale de l'Etat civil, que, selon les termes d'une communication du Secrétariat général de la CIEC du 16 décembre 2010, la décision d'admettre les Etats-Unis mexicains, prise par l'Assemblée générale de la CIEC le 15 septembre 2010 à Lodz, est définitive.

Conformément à la disposition précitée, l'admission des Etats-Unis mexicains à la CIEC et son adhésion au Protocole du 25 septembre 1950 ont pris effet trente jours après la date du vote, soit le 15 octobre 2010.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de depositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 20 décembre 2010

